

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2021**

**DEL-2021-254**

L'An deux mille vingt et un, le neuf décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 2/12/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes BILLOT, BRUNO, MUGNIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILBERT, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, MARTIN-COCHER, OBERLI, PAULY, PELLARIN, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

**Suppléants :**

Mme GRARD.

MM. SAUVAGET, TURK-SAVIGNY.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, LAFARIE, MERMIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BUFFLIER, BURNET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DEFAGO, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, GENOUD, GILET, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, CARRERA, FORSTER, GIZARD, GUILLON, JAILLET, KHAY, MALLET, METRAL, PERRILLAT.

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GATINET, GIRARD, JEZEQUEL, LACHAT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 82**

**Présents : 39**

**Représentés par mandat : 0**

En application des dispositions des lois n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

---

**Objet : COMPETENCE OPTIONNELLE « INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES » - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE SPBR1 ET OBSERVATIONS.**

**Exposé du Président,**

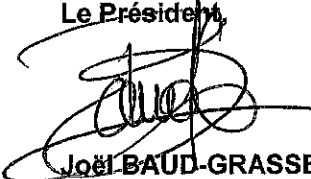
En application de l'article 66 du contrat de Délégation de Service Public eborn, le délégataire SPBR1 a remis dans les délais leur Compte Rendu Annuel d'Activité 2020 (CRAC) au SYANE.

L'analyse du CRAC 2020, réalisée par le SYANE, a été présentée à la Commission des Services Publics de l'Energie, le 14 octobre 2020.

Conformément à l'avis formulé par la Commission des Services Publics de l'Energie, les membres du Comité sont invités :

- à prendre acte, avec réserves, du compte rendu annuel d'activité 2020 du délégataire SPBR1, filiale d'EasyCharge et du FMET,
- à émettre en particulier les réserves et points de vigilance suivants :
  - La prise d'exploitation était prévue initialement au 15 juin mais a été décalée au 10 août suite à des difficultés rencontrées dans la période de tuilage : dans l'intégration des bornes, dans la mise en place des éléments nécessaires au service (site internet, information et réception du consentement des usagers, etc.) dans un contexte de crise sanitaire qui a largement impacté le démarrage du contrat. Ce rapport a donc été établi sur moins de 6 mois. Un audit aura lieu en 2022 sur les comptes 2020-2021 et pourra compléter ces observations préliminaires.
  - Le rapport annuel de SPBR1 fait état d'éléments tendant à montrer que l'usage et la qualité des infrastructures n'était pas au rendez-vous en 2020, des éléments dans l'autre sens n'y figurent pas quand bien même ils existent. Cela entraîne une vision biaisée de la réalité de l'usage et des recettes du service. A titre d'exemple, SPBR1 souligne dans le rapport que le nombre de sessions de recharge n'est pas au niveau du contrat mais ne précise pas le fait que l'énergie délivrée (sur laquelle se base la facturation), elle, dépasse le niveau attendu du contrat et que le nombre d'abonnés cible est atteint. Autre exemple, SPBR1 parle de recettes prévues versus réalisées, alors qu'il faut comparer le prorata du prévisionnel étant donné le décalage de prise d'exploitation. **Ce biais entrave la vision globale qui est qu'à fin 2020, le contrat est en ligne avec le compte d'exploitation prévisionnel au prorata temporis.**
  - Concernant le montage de la structure de projet, il est à noter que les risques d'exploitation et de construction sont sortis et intégrés à EasyCharge, sous-traitant de SPBR1. Les risques techniques sont donc supportés par EasyCharge, indépendamment de la société de projet.
  - La société de projet n'a par ailleurs aucun personnel en propre et compte sur le personnel d'EasyCharge, mis à disposition via un montant annuel forfaitaire de pilotage, de même pour le marketing par exemple.
  - Le SYANE souhaiterait aussi plus d'analyse d'usage sur le service eborn. L'analyse du taux de référence, par syndicat et en répartition selon le nombre de bornes seraient intéressante. L'évolution du nombre de pannes pourrait être mise au regard de l'usage des bornes, afin de construire des indicateurs pertinents à suivre au fil du contrat. Il est à noter qu'il y a un manque de données sur la nature des pannes et sur la fin des pannes dans les outils fournis par le délégataire.
  - La qualité de service est un aspect clef du service public de recharge. Le SYANE souhaite que le délégataire enrichisse son analyse sur la qualité de service notamment en intégrant des indicateurs extérieurs comme la note chargemap (du site chargemap.com). Le réseau chargemap est un réseau social pour les usagers de la recharge et constitue une des principales sources d'information aux usagers. Avant le passage en DSP, le réseau sur le périmètre géographique du SYANE avait par exemple une note globale de 4,4 sur 5, elle est aujourd'hui de 3,38.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

